

**COMMUNE DE FROENINGEN****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN  
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025**

*Sous la présidence de Georges HEIM, Maire*

**Présents :** Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, Sandra BESSAGUET, Marie DORI, Michel HARTMANN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Yves SCHUELLER, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

**Absent excusé et non représenté :**

**Absent non excusé :** Franck ROMANN

**Ont donné procuration :** Georges CLAERR à Georges HEIM

Le conseil municipal désigne Marie DORI secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Juin 2025
2. - Travaux
- 3.- Urbanisme
- 4.- Intercommunalité
- 5.- Divers

Le maire ouvre la séance à 19 heures



## **POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 24 JUIIN 2025**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 Juin 2025 n'appelle pas de remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

## **POINT 2 – TRAVAUX**

- Voie cyclable Froeningen-Hochstatt

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux liés à la piste cyclable, une demande a été adressée à IVR 68 afin qu'un projet soit établi pour l'installation d'un feu tricolore piéton, permettant un accès sécurisé à l'embranchement de la piste. Le coût total estimé pour l'ensemble des travaux s'élève à 68 500 €.

Il précise que 50 % de ce montant pourrait être couvert par une subvention, dans le cadre des produits issus des amendes de police.

Mathieu Abegg interroge sur la possibilité d'équiper ce feu, à l'avenir, de capteurs de vitesse. Michel Hartmann répond que ce type de dispositif, appelé « feu bonus », n'est plus mis en œuvre.

Enfin, le maire indique que les travaux devraient être réalisés durant les prochaines vacances scolaires.

Le conseil

Approuve le projet

autorise le maire à procéder à des demandes de subvention,

Vivian BAUER ne participe pas au vote au vu du choix de l'entreprise

- Piste cyclable Froeningen- Illfurth

### **Approbation de la convention de transfert temporaire du Maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure pour l'aménagement cyclable entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH**

Afin d'améliorer la sécurité des cyclistes, la Collectivité européenne d'Alsace envisage l'aménagement d'un itinéraire cyclable en site propre indépendant de la chaussée routière entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH.

La CeA propose une convention qui vise à encadrer le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable, et précise les modalités de participation financière et la gestion ultérieure du futur ouvrage.

VU le projet de convention transmis par la CeA



VU l'inscription de cet itinéraire au schéma départemental de la CeA et au Schéma de la communauté de communes Sundgau,

CONSIDERANT le niveau de trafic élevé de la RD 18 V avec plus de 12 000 véhicules / jours

CONSIDERANT l'intérêt général du projet d'itinéraire cyclable en site propre indépendant entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH

CONSIDERANT le cofinancement énoncé à l'article 5 du projet de convention

Il est proposé au conseil

D'APPROUVER la convention de transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure pour l'aménagement cyclable entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APPROUVE le projet de piste cyclable tel que présenté

APPROUVE la convention de transfert temporaire du Maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure pour l'aménagement cyclable entre les communes de FROENINGEN dit que les crédits devront être inscrits au budget communal de l'année 2026

AUTORISE le maire à signer la convention

La délibération est prise à l'unanimité.

- Terrain Multisport

Le maire rappelle qu'un terrain multisport avait été inscrit au budget primitif. Dans le cadre de sa réalisation, il propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à déposer les différentes demandes de subvention nécessaires.

### **Financement**

Terrain multi sport	69 300 € TTC
Travaux structure	42 900 € TTC
Conteneur	28 100 € TTC
<b>Total dépenses</b>	<b>140 300 € TTC</b>
Subvention CEA	70 220 € TTC
Région	23 300 € TTC
Fonds propres	46 780 € TTC
<b>Total recettes</b>	<b>140 300 € TTC</b>



Le conseil municipal,  
après avoir délibéré

Approuve le plan de financement

Autorise le maire à solliciter des subventions

La délibération est prise à l'unanimité

### **POINT 3 – URBANISME**

#### **➤ DECLARATION DE TRAVAUX**

- Mme MATZ Caroline : panneaux photovoltaïques, 5 rue des Grains
- M MARTINS José : panneaux photovoltaïques 16, rue de la Colline
- M RINNERT Emmanuel : changement d'affectation d'un bureau en pièce d'habitation, 5, rue des Pâtures

#### **➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- Mme BIHL Carine - HERTZOG Eric à M KARM Kevin, maison d'habitation, Rue du Moersbach
- M SCHICKLIN Baptiste à SCI Vany, M WOLF Jean-Philippe, appartement, 4, rue des Faisans

### **POINT 4 – INTERCOMMUNALITE**

#### **PORTANT ADHESION DE LA COMMUNE AU NOUVEAU SERVICE RECOLEMENT DU PETR DU PAYS DU SUNDGAU,**

Considérant que Monsieur le Maire au nom de la Commune est compétent pour la délivrance des actes d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations du droit du sol fait l'objet actuellement d'une convention avec le service d'autorisation droit des sols du PETR du Pays du Sundgau ;

Considérant que l'article R. 462-7 du code de l'Urbanisme oblige le maire à effectuer un récolement des travaux ;

Considérant que l'article R. 462-6 du code de l'Urbanisme donne la faculté pour le maire de procéder à un récolement facultatif des travaux ;

Considérant que ces obligations requièrent des compétences techniques et juridiques particulières que le Maire ne peut assurer seul efficacement ;



Considérant que le suivi de ces autorisations peut donc être effectué avec l'aide d'un service de récolement ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 4 octobre 2023, approuvant la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des travaux ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 14 novembre 2023 approuvant le principe du financement du lancement du service de récolement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population ;

Considérant que la commune, par décision en date du 19 décembre 2023 a décidé d'adhérer à la mission de récolement,

Considérant la situation et l'enjeu du financement de cette mission exposés et débattus lors de 4 réunions d'échanges organisées en juin 2025 auprès des communes adhérentes,

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR Pays du Sundgau en date du 9 juillet proposant de faire évoluer le mode de financement et l'organisation des contrôles,

Considérant la nécessité de faire évoluer ces points au travers d'un avenant à la convention.

### *Le Conseil Municipal,*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 à L.5111-8) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.461-1 à L463-1), R.462-6 et suivants ;

Approuve le projet d'avenant à la convention d'assistance au contrôle et à la conformité des autorisations d'urbanisme délivrées par la commune proposé par le PETR du Pays du Sundgau et adoptée lors du conseil syndical du 9 juillet 2025 ;

Autorise le maire à signer l'avenant qui décrit les nouvelles modalités de financement et le processus d'organisation des contrôles obligatoires ;

Autorise le maire à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;

Autorise le maire à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

La délibération est prise à l'unanimité

### **POINT 5 – DIVERS**

- La **soirée Food Truck** a rencontré un franc succès : le groupe musical a été apprécié, les participants ont passé un agréable moment, et les commerçants se sont déclarés satisfaits. L'année prochaine, la manifestation devrait se tenir sur le terrain de football. Georges Heim, au nom des pompiers, remercie la municipalité pour le prêt de matériel mis à disposition lors de cette soirée.
- Marie Dori rappelle que la prochaine manifestation organisée par la commune sera le **bar éphémère**, prévu les 11 et 12 décembre.
- **Rentrée scolaire** : L'école a accueilli 41 enfants à la rentrée. Des travaux ont été réalisés pendant les congés : remplacement du tableau interactif, acquisition d'un ordinateur portable



pour l'enseignant, et réfection de la peinture dans les sas d'accueil. Frédéric Zimmermann attire l'attention sur le sol glissant dans ces sas. Le maire précise qu'un complément d'intervention sera effectué.

- **Plantations** : Michel Hartmann informe que des plantations seront réalisées en novembre sur le terrain de football et le long de la piste cyclable. Les essences ne sont pas encore définies.
- **Piste cyclable** : Les travaux devraient être achevés courant octobre. Une convention sera signée avec deux propriétaires fonciers pour permettre le passage d'une conduite en limite de parcelle.
- **Inauguration de la piste cyclable** : Le maire remercie les personnes présentes. L'événement a été un véritable succès, et les habitants utilisent la piste avec enthousiasme.
- **Bassin de rétention** : Marie Dori signale qu'à l'occasion de l'inauguration, les élus ont interpellé le sénateur Ludovic Haye concernant la lenteur des procédures liées à la réalisation du dernier bassin de rétention. Un courrier lui sera adressé pour faire remonter le problème.
- **Orage du 27-28 août** : Michel Hartmann indique que la commune a enregistré 53 à 56 mm de pluie en très peu de temps, provoquant des remontées d'eau dans certaines caves. Un devis a été demandé pour vérifier et éventuellement nettoyer les canalisations.
- Frédéric Zimmermann suggère de revoir l'écoulement des eaux rue de la Ferme.
- **Cimetière** : Michel Hartmann informe que les travaux d'implantation de 24 caves urnes ont été réalisés.
- **Jardin partagé** : Sonia Werth rappelle qu'un jardin partagé a vu le jour grâce à l'initiative de plusieurs habitants. Un apéritif d'inauguration a été organisé en août par les utilisateurs.
- **Chasseurs** : Mathieu Abegg demande si une réunion avec les chasseurs est prévue. Le maire indique qu'elle se tiendra courant octobre.
- **Entretien des chemins** : Jean-Claude Klein signale que l'entretien de certains chemins est nécessaire cette année, conformément à la pratique d'un entretien une année sur deux.
- **Frelons asiatiques** : Déborah Martins informe que deux pièges ont été installés en début de saison. La commune prévoit d'en commander six pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 30 mn.